
Dr François Liard

65 grande rue

37800 SAINT EPAIN

Tel +336 21 03 69 11

docliard@orange.fr

Saint Epain le 22 octobre 2016

A M. le maire de Sainte Maure de Touraine

CC : La Nouvelle République

Mr le maire de St Epain

Mesdames et messieurs les conseillers municipaux de Sainte Maure de Touraine

Mesdames et messieurs les conseillers communautaires

Professionnels de santé de la maison de santé pluridisciplinaire

Mme Nadège Arnault conseillère départementale

Mr Laurent Baumel député de la quatrième circonscription

M. le directeur de l'ARS

Madame Myriam SALLY-SCANZI directrice de la délégation départementale de l'ARS

Mr Antoine Lefebvre Kinésithérapeute Ste Maure

Monsieur le maire,

J'ai appris par la Nouvelle République l'engagement de la commune de Sainte Maure dans l'installation d'un kinésithérapeute, M. Saurois, en dehors de la maison de santé. C'est une position surprenante, car la grande majorité des maires de France, comme la quasi-totalité des partis politiques qui ont dévoilé leurs programmes (<http://www.lasantecandidate.fr>), tous soutiennent la création de maisons de santé pluridisciplinaires. Mais vous, vous vous acharnez d'une manière incompréhensible, à nuire à celle qui se construit sur la commune dont vous avez la charge.

Une maison de santé n'est pas un acte politique, c'est la construction d'un outil permettant d'améliorer les soins à la population. Quand vous portez un coup à la maison de santé, c'est à la santé publique, et à tous les citoyens que vous nuisez. Qui plus est, en gaspillant l'argent public, puisque la commune paiera pour les locaux de la maison de santé, en plus des locaux que vous aménagez à grands frais.

Pour atteindre cet objectif de nuisance, vous n'avez pas hésité à vous appuyer sur des mensonges éhontés. Comme me l'a confirmé M. Saurois, vous avez été son seul interlocuteur et l'avez informé d'un espace trop restreint dans la maison de santé. Vous l'avez confirmé dans le compte rendu du conseil municipal. Contrairement à vos affirmations, la superficie mise à disposition du kinésithérapeute dans la maison de santé dépasse les 100m², au-delà même des exigences de ce professionnel. Et la maison de santé ouvrira dans des délais et dans des conditions compatibles avec les souhaits du praticien concerné, comme il me l'a confirmé lui-même.

Je ne nie nullement le droit de tout praticien d'exercer en dehors du cadre de la maison de santé, encore eût-il fallu qu'il bénéficie d'un choix éclairé et loyal, ce qui n'a pas été le cas. Je trouve votre combat très rétrograde, et votre méthode parfaitement déloyale.

Soyez assuré, M. le Maire de mon respect pour votre fonction, et de ma consternation pour vos actions.

Docteur François Liard

Coordinateur de la maison de santé multisite pluridisciplinaire de Sainte Maure